La CNJA a été interrogée sur la décision à prendre lorsqu’une balle sort derrière la ligne de but, du fait de l’action d’un défenseur ou d’un gardien de but :

**Article 7-4-c des règles du jeu :**

 **Si elle a été jouée intentionnellement par un défenseur, à moins qu’elle ait été déviée par un gardien de but, la balle est remise en jeu par un coup de coin de pénalité."**

La personne qui nous questionne poursuit :

« Selon moi (et les arbitres à qui j'ai demandé), si un gardien sort volontairement la balle derrière la ligne c'est un PC. Mais pas mal de joueurs disent que c'est seulement si un défenseur (et donc pas le gardien)………. »

Question :

Le gardien n’est-il pas un défenseur ? On s’aperçoit que certains joueurs, et parmi eux des gardiens de but évoluant en Elite inventent des règles et des interprétations qui les arrangent……….

La situation est toutefois complétée par la règle **12.3.d** qui stipule **« Il est permis aux gardiens de dévier la balle avec leur crosse, équipements de protection ou toute partie du corps dans n’importe quelle direction, y compris derrière la ligne de fond ».**

Ainsi, la balle, du fait du gardien, peut être envoyée derrière la ligne de fond à la condition qu’il soit en train de défendre (donc que la balle provienne de l’adversaire). En revanche, si le gardien arrête la balle puis l’envoie volontairement derrière la ligne de fond, ou que la balle provient d’un partenaire, alors il y a PC.

C’est en s’appuyant sur cet article que certains joueurs ont interprété la règle en affirmant de façon péremptoire que le gardien de but peut envoyer la balle derrière la ligne de fond sans être pénalisé d’un PC. On pourrait compléter l’interprétation de la règle 12-3-d en indiquant que l’action qui fait sortir la balle de l’aire de jeu doit être effectuée sans contrôle préalable de la balle.

 La CNJA, le 12 octobre 2022